

**DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE**

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	7
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Maria ALVES
Date de la convocation des conseillers	22 novembre 2023
Date de l'affichage de la convocation	22 novembre 2023



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur William MUSUMECI, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nasser ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET (arrivée 19 h01), Madame Emma ABREU (arrivée 19h01), Monsieur Hassan FERE, Madame Aurélie TASTAYRE, (arrivée 19h36) Madame Danièle KAMENI (19h03), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE (19h05)

Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Gabriel GREZE donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Maria ALVES
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nadia GHARNIT
Monsieur Samir METIDJI

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable m57 des communes et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du 7 février 2023 adoptant le budget primitif 2023 de la commune,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 20 novembre 2023,

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 a pour objet d'ajuster les dépenses et les recettes inscrites sur les deux sections du budget primitif 2023

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires en section de fonctionnement, notamment aux chapitres 011 et 012,

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires en section d'investissement pour la réalisation de travaux devenus nécessaires,

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des finances et de la commande publique,

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Adopte la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessous :

Section d'investissement

<i>Objet</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Opération</i>	<i>Nature</i>	<i>Fonction</i>
Ajustement du montant du produit des amendes de police – Exercice 2023		79 162.00 €	13		1345	01
Virement à la section de fonctionnement		-100 000.00 €	021		021	01
Dépôts et cautionnements	4 000.00 €		16		165	551
Reliquat facturation Enedis	26 683.80 €		21		21534	020
Travaux divers	48 478.20 €		21		2188	020
Réfection du préau de l'école Charlemagne	100 000.00 €		21		21351	212
Travaux de construction d'un gymnase	- 200 000.00 €		23	0058	2313	321
Marché de réhabilitation du marché couvert (ajustement pour révisions de prix)	25 000.00 €		21	0054	21351	62
Travaux de construction d'un gymnase	- 25 000.00 €		23	0058	2313	321
TOTAL	- 20 838.00 €	- 20 838.00 €				

Section de fonctionnement

<i>Objet</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Nature</i>	<i>Fonction</i>
Remboursement assurance - SMACL		111 623.88 €	75	75888	01
Ajustement du fonds de solidarité des communes de la région Ile de France (FSRIF)		64 248.00 €	73	73331	01
Ajustement de la taxe sur les pylônes électriques		4 704.00 €	73	73132	01
Ajustement du montant de la taxe sur les droits de mutations		13 212.00 €	73	73123	01
Avoirs		14 985.80 €	77	773	01
Atténuations de charges		2 775.21 €	013	6419	020
Autres contributions directes		6 007.20 €	73	73118	01
Subvention DRAC		14 000.00 €	74	7472	01
Subvention Département		10 000.00 €	74	7473	01
Ajustement de la dotation de recensement		112.00 €	74	7484	025
Ajustement des revenus des immeubles		1 419.16 €	75	752	551

Accusé de réception en préfecture
 0772177051420231207-23_08642-DE
 Date de télétransmission : 07/12/2023
 Date de réception préfecture : 07/12/2023

Ajustement des concessions cimetières		2 469.00 €	70	70311	025
Ajustements des redevances d'occupations du domaine public		53 444.00 €	70	70323	845
Virement à la section d'investissement	-100 000.00 €		023	023	01
Rémunération du personnel	287 025.38 €		012	64111	020
Provisions pour dépréciation de créances douteuses	66 596.21 €		68	6817	01
Contrats divers	29 878.66 €		011	611	01
Reliquat pour la fourniture de papier et la création d'un stock de fournitures de bureau	8 000.00 €		011	6064	020
Reliquat pour la location trimestrielle des copieurs	4 000.00 €		011	61358	020
Reliquat pour la fourniture de produits d'entretien	3 500.00 €		011	60631	020
TOTAL	299 000.25 €	299 000.25 €			

TOTAL GENERAL	278 162.25 €	278 162.25 €
----------------------	---------------------	---------------------

Article 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à la Trésorière Municipale, et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

Adopté après le vote suivant :

33 votants dont 7 pouvoirs

26 pour dont 6 pouvoirs (groupe majoritaire)

7 contre dont 1 pouvoir (Villeparisis, l'avenir pour ambition et Monsieur Claude Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature		Signature	
Frédéric BOUCHE Maire		Maria ALVES Secrétaire de séance	

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231207-23_08642-DE
Date de télétransmission : 07/12/2023
Date de réception préfecture : 07/12/2023